FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3

En cas d'urgence, composer le 1-800-327-8633 (FAST MED)

Date d'établissement de la FTSS (A/M/J) : 2010-12-31
FTSS préparée par :
Service de réglementation et développement biologique
Syngenta protection des cultures Canada, inc.

Remplace la FTSS datée du (A/M/J) : 2008-01-11

Pour de plus amples renseignements, composer le :
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

SECTION – 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Adjuvant TURBOCHARGE® Numéro de formule. : A12724A
Numéro d'homologation : 23135 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
Catégorie chimique : Mélange d'huiles de pétrole, d'agents de surface et d'émulsifiants.

Matière active (%) : Sans objet. N° CAS : Sans objet
Appellation chimique : Mélange.
Utilisation du produit : Adjuvant agricole à utiliser avec les produits d'association herbicides homologués. Pour plus de renseignements, voir l'étiquette du produit.

SECTION – 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance	OSHA PEL	ACGIH TLV	Autres	NTP/CIRC/OSHA – cancérogène	SIMDUT†
1-Octanol	Non établie	Non établie	50 ppm MPT****	Non	Oui
Huile de pétrole (≤ 50 %) N° CAS 64741-88-4	5 mg/m^3 MPT*	5 mg/m^3 MPT*	Non établie	Non	Oui

* Recommandé par le fabricant.
**** Recommandé par l'AIHA (American Industrial Hygiene Association).
† Substance inscrite dans la liste de divulgation des ingrédients de la *Loi sur les produits dangereux*.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.
Catégories de risque de Syngenta : B, S.

SECTION – 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Symptômes d'une exposition aiguë

Peut irriter la peau.

L'exposition à des concentrations élevées de vapeur peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Peut être nocif si ingéré et inhalé.

Produits de décomposition dangereux

Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

Propriétés physiques

Aspect : Liquide jaune pâle.
Odeur : Odeur aromatique semblable à celle du pétrole.

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Liquide combustible. Peut libérer des vapeurs qui forment des mélanges explosifs à des températures égales ou supérieures au point d'éclair. Des vapeurs lourdes peuvent circuler le long des surfaces, atteindre des sources d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition pertinentes : Peau, yeux, bouche, poumons.

SECTION – 4 : PREMIERS SOINS

Si l'on soupçonne un empoisonnement, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche. Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le service téléphonique d'urgence de Syngenta au [**1-800-327-8633** (**1-800-FASTMED**)] pour obtenir de plus amples renseignements.

CONTACT AVEC LES YEUX :	Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Si l'irritation persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.
CONTACT AVEC LA PEAU :	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau et du savon. Rincer la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.
INHALATION :	Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si cela est possible. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.
INGESTION :	En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un médecin ou d'un centre antipoison. Ne faire boire aucun liquide à la personne incommodée. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

NOTES AU MÉDECIN

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un solvant pétrolier - l'aspiration de ce produit pose un risque de pneumonie.

SECTION – 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair et méthode : > 100 ºC (Tagliabue en creuset fermé).
Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air : Non disponible.
Température d'auto-inflammation : Non disponible.
Inflammabilité : Ininflammable.
Produits de combustion dangereux : Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques. La décomposition thermique du produit peut libérer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et, possiblement, des gaz irritants.
Conditions favorables à l'inflammabilité : Températures élevées, flammes nues. Peut libérer des vapeurs qui forment des mélanges explosifs à des températures égales ou supérieures au point d'éclair. Des vapeurs lourdes peuvent circuler le long des surfaces, atteindre des sources d'inflammation et provoquer un retour de flamme. En cas d'exposition au feu, pulvériser de l'eau sur les contenants pour les refroidir.

Agent extincteur : Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, une poudre chimique ou du halon. Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.
Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique : Aucune connue.
Explosivité sous l'effet d'une décharge statique : Aucune connue.

SECTION – 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions relatives au personnel : S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage du produit déversé respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les petits déversements peuvent être nettoyés normalement. Assurer une ventilation adéquate et porter l'équipement et les vêtements indiqués à la section 8 ou sur l'étiquette du produit.
Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement : Maîtriser le déversement à la source. Contenir le déversement pour éviter que le produit ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine un plan d'eau. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Les grandes quantités de liquide déversées doivent être pompées ou mises à la pelle dans un contenant jetable. Absorber le liquide restant ou les plus petites quantités déversées avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Récupérer le matériau avec une pelle ou un balai puis mettre dans un contenant d'élimination. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec le matériau absorbant, puis mettre dans un contenant d'élimination compatible. Les petites quantités de produit déversées sur le sol se décomposent naturellement. Cependant, si une grande quantité de produit est déversée sur le sol, enlever la couche de sol contaminée et prendre les mesures pour en disposer de façon appropriée. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié.

SECTION – 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques concernant la manutention : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, de fumer et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter de l'équipement et des vêtements assurant une protection complète (voir la section 8). Après le travail, rincer ses gants puis enlever l'équipement de protection. Bien se laver les mains avec de l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de fumer, de boire ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maisonnée. Protéger le produit, l'eau de lavage ou de rinçage ainsi que les matériaux contaminés contre tout déversement non maîtrisé dans l'environnement; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées aient accès au produit.
Pratiques d'entreposage appropriées et exigences : Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants scellés à des températures supérieures à 40 °C. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.
Classification du code national de prévention des incendies : Non requise.

SECTION – 8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Mesures de prévention de l'exposition, y compris les mesures techniques : Ce produit est destiné à être utilisé à l'extérieur; aucune mesure technique n'est donc requise. Si la situation l'exige, cependant, s'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU À LA FERME, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition

Généralités : Éviter d'inhaler les vapeurs ou les particules en suspension. Éviter les contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques et de fumer.

INGESTION : Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

YEUX : Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes étanches à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.

PEAU : Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.

INHALATION : D'ordinaire, l'usage d'un appareil respiratoire n'est pas requis pour manipuler cette substance. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction à la source ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire combiné certifié par le NIOSH muni d'un filtre HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques lorsqu'on s'attend à ce que les concentrations atmosphériques dépassent les limites d'exposition. La protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air sous pression s'il existe un risque quelconque de rejet non maîtrisé, si les degrés d'exposition sont inconnus ou chaque fois que les appareils respiratoires à filtre risquent de ne pas offrir la protection désirée.

SECTION – 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide jaune pâle.
Type de formulation : Concentré émulsifiable.
Odeur : Légère odeur aromatique semblable à celle du pétrole.
pH : 6,5 (suspension aqueuse à 1 % @ 25 ºC).
Tension de vapeur et température de référence : Non disponible.
Densité de vapeur : Non disponible.
Point d'ébullition : Non disponible (> 100 ºC).
Point de fusion : Non disponible.
Point de congélation : - 12 ºC
Densité : 0,87 - 0,88 g/cm^3 @ 20 ºC.
Taux d'évaporation : Non disponible.
Coefficient de répartition eau/huile : Non disponible.
Seuil olfactif : Non disponible.
Viscosité : 27 mPas (ou cP/s) à 20 °C.
Hydrosolubilité : Non disponible.

SECTION – 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.
Conditions à éviter : Températures élevées, étincelles, flammes nues. Garder à l'écart des sources d'inflammation.
Incompatibilité avec d'autres substances : Agents oxydants puissants. Peut brûler dans des conditions propices à un incendie.
Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques. La décomposition thermique du produit peut libérer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et, possiblement, des gaz irritants.
Polymérisation dangereuse : Aucune.

SECTION – 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini)

Ingestion : Faible toxicité aiguë
Voie orale (DL_{50} rat) : > 5000 mg/kg de poids vif

Peau :	Faible toxicité aiguë	
	Peau (DL_{50} lapin) :	> 2000 mg/kg de poids vif
Inhalation :	Faible toxicité aiguë	
	Inhalation (CL_{50} rat) :	> 5,16 mg/L
Contact avec les yeux :	Non irritant (lapin)	
Contact avec la peau :	Légèrement irritant (lapin)	
Sensibilisation cutanée :	Non sensibilisant pour la peau (cobaye)	

Effets sur la reproduction/le développement

Aucune information n'est disponible, et l'on ne prévoit aucun effet néfaste sur la reproduction ni effet mutagène, tératogène ou embryotoxique.

Études sur la toxicité chronique/subchronique

Non disponible

Potentiel cancérogène

Les ingrédients qui entrent dans la composition de ce produit ne sont pas classés comme cancérogènes par l'ACGIH ou par le CIRC. Le produit est non réglementé comme cancérogène par l'OSHA et ne figure pas dans la liste des substances cancérogènes du NTP.

Autres données sur la toxicité

Autres effets d'une surexposition : Dépression du SNC caractérisée par des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, des vomissements et un manque de coordination. Une surexposition grave peut occasionner un coma et peut-être causer la mort en raison d'un arrêt respiratoire. La neuropathie périphérique est un trouble progressif du système nerveux caractérisé par des anomalies sensorielles et motrices, des spasmes musculaires, des faiblesses et des douleurs dans les bras et les jambes, un engourdissement et des picotements au niveau des doigts et des orteils ainsi que par la paralysie. Aucune information sur la toxicité n'est disponible pour cette préparation particulière; cette évaluation des dangers pour la santé est fondée sur l'information disponible concernant des préparations similaires.

Toxicité des autres composants

Les résultats des tests exposés à la section 11 concernant le produit fini tiennent compte de tout danger aigu associé aux excipients présents dans la formulation.

1-Octanol

L'exposition peut causer une irritation des yeux, de la peau et de l'appareil respiratoire. Un contact prolongé avec la peau peut causer une dermatite et une délipidation.

Mélange d'émulsifiants

Corrosif pour les yeux sous forme concentrée. Peut irriter la peau. Des concentrations élevées de brouillard ou d'aérosols peuvent irriter les voies respiratoires.

Huile de pétrole

Une exposition aiguë peut irriter l'appareil respiratoire. Des expositions excessives peuvent irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

Solvant

Une exposition peut irriter les yeux et la peau.

Autres substances affichant des effets toxiques synergétiques avec ce produit : Aucune connue.

Organes cibles

Matière active

Sans objet.

Matières inertes

1-Octanol :	Yeux, peau, appareil respiratoire
Mélange d'émulsifiants :	Yeux, peau, appareil respiratoire
Huile de pétrole :	Appareil respiratoire, yeux
Solvant :	Yeux, peau

SECTION – 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Sommaire des effets

Cette substance est potentiellement toxique pour les poissons et la faune.

Devenir dans l'environnement

On s'attend à ce que la dégradation dans le sol et dans l'environnement aquatique se produisent assez rapidement par la biotransformation microbienne et l'hydrolyse.

SECTION – 13 : ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Ne pas réutiliser les contenants vides à moins qu'ils ne soient conçus précisément à cette fin. Les contenants vides contiennent des résidus. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère provincial de l'environnement pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

SECTION – 14 : DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES – ROUTE/VOIE FERRÉE.

Non réglementé.

SECTION – 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT du produit : Exempté

Déclaration à l'effet que la FTSS a été élaborée en fonction des exigences du SIMDUT, sauf pour l'utilisation des 16 rubriques.

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Autres règlements; restrictions et prohibitions

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 23135

SECTION – 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et

dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : Syngenta protection des cultures Canada, inc.
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta, Syngenta ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de la fiabilité de cette information.

TURBOCHARGE® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.